Concurrence, lois antitrust et examen de l'investissement étranger

Devant la vigilance accrue qui entoure les pratiques en matière de concurrence à l'échelle mondiale, les dirigeants d'entreprise souhaitent éviter d'éventuelles difficultés avec les autorités ou y réagir promptement lorsqu'elles surviennent. Notre équipe sans égal accomplit les missions les plus difficiles et élabore des stratégies qui portent fruit.

Des sociétés de premier plan, au Canada et à l'étranger, confient à nos avocats leurs affaires les plus exigeantes en matière de fusionnements, de cartels et de pratiques antitrust. Que ce soit lors de l'acquisition de Monsanto Company par Bayer AG, au coût de 66 milliards de dollars américains, ou du recours intenté contre Rogers Communications relativement aux frais supplémentaires sur messages texte, nous avons démontré notre talent à gérer et à résoudre des difficultés complexes pour atteindre les objectifs de nos clients.

Notre équipe compte certains des avocats les plus estimés dans leur domaine. Aux premières loges des développements qui façonnent le paysage canadien en matière de concurrence, nous vous procurerons un éclairage indispensable sur l'approche du Bureau de la concurrence dans l'application de la loi. Et lorsqu'un différend survient, nos avocats plaidants les plus chevronnés déploient leur vaste expérience devant les tribunaux de toutes les instances, y compris le Tribunal de la concurrence, pour obtenir gain de cause en votre nom.

Notre équipe possède une connaissance approfondie des rouages du droit de la concurrence et de l'examen de l'investissement étranger, qu'il s'agisse d'obtenir le feu vert à un fusionnement ou de respecter les programmes de conformité. Combinant son savoir à des stratégies pratiques, notre équipe vous aide à surmonter les difficultés les plus complexes.

Abus de position dominante

Les entreprises qui doivent répondre d'accusations de pratiques anticoncurrentielles — ou celles qui sont victimes de telles pratiques — aspirent à un règlement rapide et équitable. C'est alors que nous entrons en scène.

Notre équipe d'experts possède une expérience sans pareille en matière d'abus de position dominante. À ce chapitre, nous avons participé à la seule cause entièrement contestée à avoir fait l'objet d'une décision du Tribunal de la concurrence en plus de dix ans. Nous avons en outre négocié avec succès le règlement d'une poursuite récente très médiatisée intentée par le Commissaire de la concurrence contre l'Association canadienne de l'immeuble.

Nous vous aidons à vous conformer aux dispositions en matière d'abus de position dominante de la législation canadienne et à gérer les enquêtes du Bureau de la concurrence. Et si votre entreprise est victime de pratiques anticoncurrentielles, nous prenons les moyens qu'il faut pour obtenir des mesures correctives, notamment en instituant des procédures devant le Tribunal de la concurrence.

Pratiques en matière de publicité, de marketing et de distribution

Les entreprises au Canada font l'objet d'une surveillance accrue du Bureau de la concurrence. Notre équipe vous aide à conserver une longueur d'avance et vous défend, quelle que soit la nature des éventuelles embûches.

Demeurer en règle avec le Bureau de la concurrence implique de se conformer de façon proactive à sa réglementation et à ses politiques. C'est aussi réagir rapidement devant une enquête, une réclamation d'un concurrent ou une action collective.

Nous vous conseillons sur les divers aspects de votre relation avec le Bureau de la concurrence — de l'atténuation du risque aux stratégies de conformité — pour toute la gamme des pratiques en matière de publicité et de distribution. Lorsque des réclamations entraînent injonctions, procès et appels, nos avocats plaidants chevronnés en droit de la concurrence défendent vos intérêts, en mettant à profit leur vaste expérience en matière de contestation de procédures et d'actions collectives intentées par des consommateurs.

Notre équipe est à la fine pointe de ce domaine en émergence. Nous nous sommes brillamment illustrés lors de la toute première contestation de procédures intentées par le Commissaire de la concurrence en vertu des dispositions concernant la publicité trompeuse de la *Loi sur la concurrence*. Nous représentons d'ailleurs des clients en défense dans le cadre d'importantes actions collectives intentées par des consommateurs concernant des prix annoncés et le contenu de certaines publicités.

Cartels et enquêtes

« Leurs professionnels juridiques se sont montrés intelligents et attentifs. Ils nous ont expliqué clairement les problèmes et les risques présents pour nous. Ils ont proposé des solutions réfléchies et efficaces. Nous avons trouvé les professionnels du cabinet très compétents et extrêmement dévoués, et nous avons eu un réel plaisir à travailler avec eux. »
Client – *Chambers Canada 2021*

Si votre société se retrouve au cœur d'une enquête entourant un possible cartel — des inspections surprises jusqu'aux actions collectives qui en découlent — vous avez besoin d'une équipe juridique expérimentée, capable de vous accompagner du début à la fin des procédures. Notre équipe fait le travail. Lorsqu'ils se sont trouvés confrontés à certaines des affaires de cartels les plus importantes et les plus complexes au Canada, des chefs de file de leur secteur d'activité ont pu compter sur l'agilité et les succès antérieurs de nos experts, de même que sur leur connaissance des rouages du Bureau de la concurrence.

Les enquêtes et poursuites en matière criminelle sont intenses et exigeantes; elles nécessitent souvent une collaboration transfrontalière entre les organismes nationaux de réglementation de la concurrence. Si vous faites l'objet d'un mandat de perquisition ou si vous êtes contraint de répondre à des interrogatoires par écrit et de produire des documents, nous réagissons rapidement pour vous procurer les conseils et le soutien dont vous avez besoin.

Nous entretenons des relations de longue date avec le Bureau de la concurrence et le Directeur des poursuites pénales. Nous mettons à profit ces connaissances et cette expérience pour négocier et obtenir l'immunité ou la clémence, notamment pour les personnes initialement visées par les poursuites. Devant ces situations, complexes à tous les égards, nous savons contre quoi vous devez vous défendre et accordons à la situation le même sérieux que vous le faites.

Examen de l'investissement étranger

« Pour moi, Davies c'est la référence en termes de résultat. Ils sont extrêmement sensibles aux besoins des clients et comptent parmi les esprits les plus vifs de la profession. »
Client – *Chambers Canada 2020*

Lorsqu'ils élaborent des projets de fusionnement et des plans d'investissement complexes et hautement délicats au Canada, les investisseurs étrangers doivent tenir compte du contexte politique et du cadre réglementaire canadiens pour limiter d'éventuels points de friction. Les investisseurs canadiens en quête du feu vert pour réaliser des fusionnements à l'étranger souhaitent aussi éviter les écueils potentiels. Notre équipe d'experts en investissement étranger peut vous guider jusqu'au fil d'arrivée.

Forts de notre vaste expérience concernant tous les aspects de l'examen de l'investissement étranger et de la propriété étrangère, notamment en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, nous déterminons si des restrictions s'appliquent à votre situation et, le cas échéant, nous vous conseillons sur la meilleure façon d'obtenir les approbations requises. Les limites imposées à la propriété étrangère dans les secteurs canadiens de la culture, des télécommunications et de la radiodiffusion posent des défis particuliers aux investisseurs : nous fournissons des conseils stratégiques entourant l'interaction complexe qui caractérise les politiques culturelles, la réglementation dans ce domaine et les innovations propres à cette industrie.

Pour tous les aspects de l'examen de l'investissement étranger, nous misons sur nos relations de longue date avec les gouvernements et mettons à profit notre expertise de pointe en concurrence ainsi qu'en fusions et acquisitions pour déterminer les risques et élaborer des solutions créatives.

Examen des fusionnements

« Ils sont très orientés aux besoins du client et possèdent un bon sens des affaires. C'est une bonne équipe où règne une parfaite cohésion. »
Client – *Chambers Canada 2020*

La conduite d'opérations cruciales à travers le processus d'examen des fusionnements du Bureau de la concurrence réserve parfois son lot de difficultés et de surprises. Rompus aux opérations complexes, particulièrement dans les secteurs d'activité réglementés comme les services financiers, les communications et les produits pharmaceutiques, nos avocats vous aident à évaluer les risques et à obtenir les approbations requises tout en veillant rigoureusement sur vos intérêts commerciaux.

Que vous ayez entrepris un fusionnement avec une entreprise canadienne ou une entreprise étrangère, nous vous guidons à toutes les étapes du processus d'examen des fusionnements, de la planification initiale à la gestion des questions qui surviennent après la clôture de l'opération. En signalant les risques et en élaborant des solutions de rechange stratégiques pour assurer vos arrières, notre équipe s'emploie à vous faire franchir le fil d'arrivée rapidement et la tête haute.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

Studios Divertissements Haven Inc.

Représentation à titre de conseiller juridique canadien de Studios Divertissements Haven Inc., studio de jeux vidéo montréalais, dans le cadre de la vente de son entreprise à une filiale en propriété exclusive de Sony Interactive Entertainment LLC.

ENGIE

Représentation à titre de conseiller juridique canadien en matière de réglementation de ENGIE dans le cadre de la vente à Bouygues de sa division de services multitechniques mondiaux, EQUANS, pour 7,1 milliards d'euros.

Groupe Thales

Représentation à titre de conseiller juridique en matière de réglementation au Canada du Groupe Thales dans le cadre de la vente par celui ci de son entité commerciale d'envergure mondiale « Systèmes de transport terrestre » à Hitachi Rail pour 1,66 milliard d'euros.

Hillrom

Représentation à titre de conseiller juridique canadien en droit de la concurrence de Hillrom, fournisseur de technologies médicales à l'échelle mondiale, dans le cadre de sa vente projetée, pour un prix de 10,5 milliards de dollars américains, à Baxter International Inc., société chef de file du secteur des produits médicaux à l'échelle mondiale.

Ali Holding S.r.l.

Représentation à titre de conseiller juridique canadien en matière de réglementation d'Ali Holding S.r.l. relativement à sa fusion de 3,5 milliards de dollars américains avec Welbilt, Inc.

DISTINCTIONS

Chambers Global : The World's Leading Lawyers for Business — Droit de la concurrence et lois antitrust (cabinet reconnu *Band 1* pour 10 années consecutives)

Chambers Canada Awards — Cabinet de l'année 2017, Droit de la concurrence

Chambers Canada : Canada's Leading Lawyers for Business — Droit de la concurrence et lois antitrust (cabinet reconnu *Band 1* depuis la création de cette distinction)

GCR 100 — Droit de la concurrence et examen de l'investissement étranger (cabinet d'avocats sélect)

Benchmark Litigation Canada — Prix du Cabinet de l'année en droit de la concurrence (2017, 2020, 2021)

The Legal 500 Canada — Droit de la concurrence et Loi antitrust (cabinet d'avocats de plus haut niveau, soit *Tier 1*)

The Canadian Legal Lexpert Directory — Droit de la concurrence : Toronto (cabinet le plus fréquemment recommandé)

The Best Lawyers in Canada — Droit de la concurrence et lois anti-trust (cabinet juridique de l'année 2019, 2020, 2022)

Global Competition Review Awards

- Merger Control Matter of the Year: Americas (2017, 2018)
- Litigation of the Year: Cartel Defence (2022)